



Administration générale de l'Enseignement
CELLULE DE CONSULTATION

CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Liste de compétences acquises à l'issue d'une section de qualification organisée par l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale délivrant le certificat de qualification de «Technicien en photographie» en vue de l'obtention de la correspondance avec le Certificat de qualification de «Technicien/Technicienne en photographie» délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice

LISTE DES ENSEMBLES DE COMPETENCES CORRESPONDANTS

TECHNICIEN EN PHOTOGRAPHIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Conseil général
XX/XX/2016

1. FONDEMENT LÉGAL DE LA DEMANDE DE CORRESPONDANCE

Le décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, en son article 75, stipule que

« L'enseignement de promotion sociale délivre un titre correspondant à celui de l'enseignement de plein exercice lorsque ce titre sanctionne des ensembles de compétences et d'acquis d'apprentissage établis conformément soit aux référentiels en vigueur dans l'enseignement de transition, soit aux profils de formation élaborés par le SFMQ soit aux profils de compétences élaborés par l'ARES.

A défaut, et dans l'attente de finalisation des travaux du SFMQ, les profils de formation relevant de l'enseignement secondaire, sont ceux élaborés par la CCPQ et approuvés par le Parlement de la Communauté française.

Pour l'enseignement secondaire, le Gouvernement déclare correspondants les ensembles de compétences prévus à l'alinéa 1^{er} en tenant compte des structures et des finalités de l'enseignement de promotion sociale, après consultation des instances concernées de l'enseignement de plein exercice et sur avis conforme du Conseil général ».

En vue de solliciter cet avis, le Conseil général établit la liste de l'ensemble des compétences, selon les principes établis au point 3 du présent document.

Cette liste est le document de référence dans le processus de consultation.

En outre, l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 1994 relatif aux titres délivrés par l'enseignement secondaire de promotion sociale de régime 1, stipule en son article 5 que :

« Un titre correspondant à un certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire de plein exercice est délivré à l'étudiant qui termine avec succès une section dont le dossier pédagogique a été approuvé par le Gouvernement et lorsque la procédure prévue à l'article 75 du décret aboutit à ce que le Gouvernement déclare que ce titre sanctionne un ensemble de compétences équivalent à l'ensemble des compétences sanctionné par un des certificats de qualification délivré par l'enseignement secondaire de plein exercice »

2. PRÉSENTATION DES DOSSIERS PEDAGOGIQUES DE SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PROMOTION SOCIALE

2.1. *Quel est le contenu des dossiers pédagogiques de chaque unité d'enseignement constitutive d'une section ?*

L'Enseignement de promotion sociale est organisé en « unités d'enseignement » capitalisables pour l'obtention du titre visé par une « section ».

A. Le contenu de chaque « *unité d'enseignement* », constituée d'une ou plusieurs activités d'enseignement (ou cours) formant un

ensemble cohérent est défini dans un dossier pédagogique. Chaque dossier pédagogique d'une unité d'enseignement comprend, en vertu de l'article 79, § 2, du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale:

- **l'horaire** de référence minimum de l'unité d'enseignement, à savoir l'intitulé des cours et les volumes exprimés en terme de périodes de 50 minutes (cours théoriques, cours pratiques, laboratoires,...) ainsi que la part d'autonomie de l'unité;
- **les acquis d'apprentissage** à maîtriser à l'issue de l'unité d'enseignement :
 - toutes les compétences que l'étudiant doit démontrer pour atteindre le seuil de réussite et obtenir l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement ;
 - cette rubrique décrit aussi un degré de maîtrise c'est-à-dire des critères à prendre en compte pour donner une cote supérieure à 50 %.
- **les finalités générales** :
 - concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
 - répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
- **les finalités particulières** : elles sont spécifiques à l'unité d'enseignement ;
- **les capacités préalables requises** pour l'admission à l'unité d'enseignement : les capacités que le futur étudiant doit maîtriser pour être admis dans l'unité d'enseignement ; le contrôle de cette maîtrise est effectué sur base d'un test s'il ne possède pas le titre mentionné dans le dossier comme titre pouvant en tenir lieu. Tout autre titre peut être pris en considération par le Conseil des études de l'établissement s'il recouvre les mêmes capacités.
- **le programme minimum**, exprimé en termes d'objectifs suffisamment détaillés du ou des cours composant l'unité d'enseignement : ce programme est établi de manière telle qu'en fin d'unité d'enseignement, les étudiants maîtrisent les acquis d'apprentissage de l'unité ;

Pour chaque cours, les capacités que l'étudiant doit mettre en œuvre pendant la formation : elles déterminent les activités d'apprentissage, soit les capacités intermédiaires.
- **le profil du (des) chargé (s) de cours** :
 - soit un enseignant ;
 - soit un expert dans les spécialités visées : en ce cas, le profil de l'expert doit être décrit.

B. Quel est le contenu du dossier pédagogique d'une section ?

Une section est constituée d'une ou plusieurs « *unités d'enseignement* ».

Une section permet de délivrer un titre d'études : dans ce cas précis un certificat de qualification de « Technicien en photographie ».

La section « Technicien en photographie » répond aux conditions décrétales permettant la délivrance d'un certificat de qualification de l'enseignement secondaire supérieur :

- viser un profil professionnel,
- développer au moins 900 périodes d'activités d'enseignement,

Le dossier pédagogique d'une section est un document qui précise :

- la liste des unités d'enseignement qui la constitue,
- les finalités particulières de la section,
- l'articulation des unités d'enseignement entre elles, c'est-à-dire les modalités de capitalisation et les liaisons entre elles (en matière de pré-requis),
- le titre délivré.

Si une section est constituée de plus de deux unités d'enseignement, alors une unité d'enseignement " épreuve intégrée " doit être organisée.

L'unité d'enseignement « épreuve intégrée » prépare l'étudiant à l'épreuve intégrée (réalisation d'un travail de fin d'études et présentation du travail de fin d'études devant un jury composé notamment de personnes étrangères à l'établissement) : au cours de l'épreuve, l'étudiant doit prouver qu'il est capable d'intégrer les savoirs, aptitudes et compétences directement liés aux acquis d'apprentissage des unités déterminantes de la section et en référence au profil professionnel.

Les résultats obtenus au terme de l'évaluation des acquis d'apprentissage des unités déterminantes d'une section et de l'unité « épreuve intégrée » participent au pourcentage final du diplôme : l'épreuve intégrée intervient pour 1/3 et les unités d'enseignement déterminantes pour 2/3. L'étudiant qui possède les attestations de réussite de toutes les unités d'enseignement constitutives de la section et qui obtient au moins 50% au pourcentage final est diplômé et obtient le titre visé par la section.

2.2. Quelles sont les étapes préalables à l'élaboration d'un dossier pédagogique de section dans l'enseignement de promotion sociale ?

Le Conseil général de l'Enseignement de promotion sociale doit préalablement fixer et approuver le profil professionnel lié à la section.

Des groupes de travail du Conseil général élaborent les profils ou examinent ceux qui sont proposés par les réseaux d'enseignement : ces groupes dits « sectoriels » réunissent des membres du Conseil général qui font appel à des experts issus du monde socio-économique.

Le profil professionnel élaboré par le Conseil général vise un niveau d'embauche à la sortie des études et non la description d'un travailleur expérimenté. Il comprend le champ d'activités, les tâches et les débouchés du professionnel.

Pour l'enseignement secondaire, lorsqu'il existe un PQ ou un PF élaboré par la CCPQ ou le SFMQ, le groupe adapte la rédaction de ces documents au style rédactionnel prévu par le Conseil général.

Une fois le profil professionnel approuvé par le Conseil général, celui-ci réalise **les dossiers pédagogiques de la section** concernée dont le contenu sera commun à tous les réseaux d'enseignement :

- il confie à un groupe de travail dont la présidence est assumée par un de ses membres, la réalisation du dit dossier pédagogique;
- il détermine les missions de ce groupe de travail : celui-ci peut se voir confier la mission d'élaborer une filière de formation (plusieurs sections) ou un seul dossier pédagogique ;
- il approuve la composition du groupe de travail :
 - l'inspecteur chargé de la coordination du service d'inspection de l'Enseignement de promotion sociale désigne le(s) membre(s) du corps d'inspection ayant en charge le domaine de formation visé ;
 - la représentativité des Fédérations de Pouvoirs organisateurs est équilibrée ;
 - des experts extérieurs participent aux travaux d'une manière permanente ou ponctuelle ;
- il s'informe régulièrement, lors de sa réunion mensuelle, de l'évolution du dossier en se fondant sur un rapport intermédiaire par les membres du Conseil participant au groupe de travail et il donne son avis, prend des décisions que le groupe de travail doit mettre en œuvre.

3. LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION DE LA LISTE DES ENSEMBLES DE COMPETENCES CORRESPONDANTS

La liste des ensembles de compétences correspondants élaborée par le Conseil général est le résultat d'une analyse critique du contenu des dossiers pédagogiques des différentes unités d'enseignement constitutives de la section.

Il est nécessaire d'analyser le profil professionnel visé par le profil de formation, c'est-à-dire catégoriser les différentes activités qui y sont décrites en tenant compte des principales fonctions du métier ; cette étape d'analyse est d'ailleurs préalable à la construction du dossier pédagogique.

Partant du principe fondamental qu'une section est un ensemble cohérent d'unités d'enseignement, que chacune d'entre elles est elle-même un ensemble cohérent d'activités d'enseignement, alors tous les acquis d'apprentissage de toutes les unités d'enseignement doivent former un ensemble de compétences cohérent et approprié au profil professionnel visé.

La liste de compétences de la section «Technicien en photographie » est structurée comme suit :

1. présentation générale du champ d'activité décrit dans le profil professionnel du certificat de qualification du «Technicien en photographie » ;

2. présentation analytique des tâches et fonctions attendues dans le profil confrontées aux acquis d'apprentissage évalués dans chaque unité d'enseignement de la section.

Pourquoi la liste de compétences ne présente-t-elle pas les différentes activités d'apprentissage développées dans le programme de chaque unité d'enseignement ?

L'enseignement de promotion sociale est un enseignement organisé en unités d'enseignement capitalisables et dans l'esprit du décret, la cellule de consultation doit rendre son avis sur des « ensembles de compétences correspondants » et non sur une analyse terme à terme des contenus de programme. Mais à toutes fins utiles, la liste de compétences est présentée aux différentes instances, accompagnée du dossier pédagogique complet (UE et section) avec le contenu programme.

A. Compétences à démontrer en fin de formation

DESCRIPTION ANALYTIQUE DU PROFIL PROFESSIONNEL – FORMATION QUALIFIANTE

Le technicien en photographie¹ crée des images par prise de vues dans des domaines divers de la photographie commerciale tels que le reportage, la publicité, l'architecture, la mode, le sport, le portrait, la reproduction... Mais aussi dans la photographie d'auteur.

Il effectue également des prises de vues animées, selon les possibilités de son appareil.

Attentif au message à produire, il l'exprime à partir de critères esthétiques et techniques appropriés.

Il effectue toutes les opérations de traitement numériques et/ou argentiques permettant la diffusion de l'image.

¹ Le masculin est utilisé à titre épique

B. Compétences à maîtriser en cours et au terme de la formation

Pour rappel, seules figurent dans ce document les fonctions et compétences classées CM dans le profil de formation établi par la CCPQ

COMPETENCES DECRITES DANS LE PROFIL DE FORMATION	ACQUIS D'APPRENTISSAGE DES U.E. DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS
	LES ACQUIS D'APPRENTISSAGE DECRITS CI-DESSOUS DOIVENT ETRE MAITRISES INTEGRALEMENT POUR ATTEINDRE LE SEUIL DE REUSSITE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :
Fonction 1 : Recevoir des commandes de prises de vues 1.1. Analyser les données d'une commande ou d'un cahier de charges. 1.2. Faire une offre au client (prix et délais).	UE PHOTOGRAPHIE DE STYLE DOCUMENTAIRE <i>à partir de thèmes avalisés par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie,</i> <i>sur un support avalisé par le chargé de cours,</i> <ul style="list-style-type: none">◆ de justifier le mode opératoire au regard des contraintes externes ;◆ de justifier ses choix sur les plans technique et thématique. UE STUDIO DE PHOTOGRAPHIE <i>à partir de thèmes avalisés par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie,</i> <ul style="list-style-type: none">◆ de justifier le mode opératoire au regard des contraintes externes.

	<p>UE STAGE : TECNICIEN EN PHOTOGRAPHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de répondre aux exigences professionnelles posées par l'organisme ou l'entreprise. <p>UE PRESENTATION DE PRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES</p> <p><i>à partir d'un thème avalisé par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de justifier ses choix et les critères de qualité technique retenus en tenant compte des demandes du client/commanditaire ; ◆ d'élaborer le budget du dispositif de présentation retenu.
<p>Fonction 2 : Préparer les prises de vues</p> <p>2.1. Établir un croquis prévisionnel ou un story board ou en tenir compte s'il accompagne la commande.</p> <p>2.2. Définir les moyens et les techniques susceptibles d'exprimer les intentions du client et de répondre à ses attentes.</p> <p>2.3. S'intégrer dans ou diriger des équipes de professionnels (stylistes, décorateurs, photographes, mannequins, techniciens, etc.)</p>	<p>UE PRESENTATION DE PRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES</p> <p><i>à partir d'un thème avalisé par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'élaborer un dispositif et un discours de présentation et de communication en adéquation avec les projets photographiques définis. <p>UE PRESENTATION DE PRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES</p> <p><i>à partir d'un thème avalisé par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de justifier le mode opératoire lié à la prise de vue et à la présentation au regard des contraintes externes ;

<p>2.4. Rassembler l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation, en planifiant leur mise en place</p> <p>2.5. Réaliser un décor courant en mettant en œuvre des matériaux et produits traditionnels.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ de justifier ses choix et les critères de qualité technique retenus en tenant compte des demandes du client/commanditaire. <p>UE TECHNIQUES DE BASE DE LA PHOTOGRAPHIE</p> <p><i>d'un point de vue théorique,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'énoncer et d'expliquer les différentes notions de techniques de base liées au phénomène photographique ; <p>UE STAGE : TECHNICIEN EN PHOTOGRAPHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de s'intégrer dans une équipe. <p>UE STUDIO DE PHOTOGRAPHIE</p> <p><i>à partir de thèmes avalisés par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de présenter une production de photographies professionnelles réalisées en studio, de type commercial et d'auteur, de qualité formelle et technique en considérant sa mise en œuvre et sa mise en espace ou en page ;
<p>Fonction 3 : Effectuer des prises de vues</p> <p>3.1. Utiliser le matériel de prises de vues.</p> <p>3.2. Utiliser les matériels d'éclairage.</p>	<p>UE TECHNIQUES DE BASE DE LA PHOTOGRAPHIE</p> <p><i>d'un point de vue pratique,</i> <i>dans le respect de la législation, des réglementations en matière de protection et prévention au travail, des règles d'hygiène, de sécurité, d'éthique et des règles</i></p>

3.3. Appliquer les techniques de prises de vues photographiques.

*environnementales,
à partir d'un appareil photographique débrayable, numérique ou argentique,
en utilisant le vocabulaire technique adéquat,
sur base d'un sujet choisi par le chargé de cours,*

- ◆ de réaliser un ensemble d'images répondant aux exigences des techniques de base.

UE STUDIO DE PHOTOGRAPHIE

à partir de thèmes avalisés par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie,

- ◆ de présenter une production de photographies professionnelles réalisées en studio, de type commercial et d'auteur, de qualité formelle et technique en considérant sa mise en œuvre et sa mise en espace ou en page.

3.4. Apporter un « plus » à l'image par sa créativité, son sens esthétique, son sens critique.

UE LANGAGE DE L'IMAGE ET COMMUNICATION EN PHOTOGRAPHIE

- ◆ face à des images photographiques, d'identifier les photographes qui ont marqué l'histoire de la photographie ;
- ◆ de présenter un des principaux courants esthétiques en expliquant ses enjeux, ses contextes et l'apport de ses grands représentants.

UE EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : TECHNICIEN EN PHOTOGRAPHIE

en tenant compte des contraintes matérielles, techniques, budgétaires, temporelles et administratives et dans le respect de la législation, des réglementations en matière de protection et prévention au travail, des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales et d'éthique en intégrant différentes techniques photographiques (fiction, documentaire, mission photographique, photographie d'auteur...),

en tenant compte des caractéristiques du matériel mis à sa disposition, en utilisant les moyens de diffusion adéquats et en faisant preuve d'autonomie, dans le respect des consignes données,

- ◆ d'argumenter ses choix techniques et esthétiques.

UE PHOTOGRAPHIE DE STYLE DOCUMENTAIRE

à partir de thèmes avalisés par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie,

sur un support avalisé par le chargé de cours,

- ◆ d'appliquer les canons esthétiques de l'image objective tout en expliquant quelles en sont les limites ;
- ◆ d'exprimer un point de vue photographique.

UE REPORTAGES PHOTOGRAPHIQUES

à partir de thèmes avalisés par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie,

- ◆ de présenter une production de reportages photographiques, personnelle, cohérente et de qualité formelle et technique en considérant sa mise en espace ou en page ;
- ◆ de justifier ses choix.

3.5. Appliquer les techniques de prises de vues en vidéo légère.

UE TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES DE BASE DE LA VIDEO POUR LES PHOTOGRAPHES

à partir d'un thème imposé par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, en tenant compte des caractéristiques du matériel mis à sa disposition,

- ◆ d'effectuer une captation d'images vidéo et de sons et d'en réaliser le montage ;
- ◆ de justifier le mode opératoire mis en œuvre en tenant compte des contraintes propres à l'équipement technique.

Fonction 4 : Fournir les épreuves réalisées et corrigées sur un support.

4.1. Développer les supports argentiques.

4.2. Utiliser l'outil informatique.

4.3. Valoriser la présentation finale des images.

UE POSTPRODUCTION DE LA PHOTOGRAPHIE

à partir de fichiers et de négatifs avalisés par le chargé de cours et du matériel mis à sa disposition,

sur base des consignes données,

- ◆ de développer des images ;
- ◆ d'y appliquer les traitements adéquats ;
- ◆ de se positionner dans la chaîne graphique en tenant compte de la diversité des supports et en s'ouvrant aux nouvelles technologies ;
- ◆ de réaliser des impressions ;
- ◆ d'importer, de répertorier, de trier et d'archiver dossiers et fichiers.

UE PHOTOGRAPHIE DE STYLE DOCUMENTAIRE

*à partir de thèmes avalisés par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie,
sur un support avalisé par le chargé de cours,*

- ◆ de réaliser et de présenter un portfolio personnel, sériel de photographies qui tendent à l'objectivité en considérant sa mise en espace ou en page.

UE TECHNIQUES DE BASE DE LA PHOTOGRAPHIE

*d'un point de vue pratique,
dans le respect de la législation, des réglementations en matière de protection et prévention au travail, des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales et d'éthique,
à partir d'un appareil photographique débrayable, numérique ou argentique,
en utilisant le vocabulaire technique adéquat,
sur base d'un sujet choisi par le chargé de cours,*

- ◆ de les présenter sur un support déterminé par le chargé de cours.

UE PRESENTATION DE PRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES

à partir d'un thème avalisé par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie,

- ◆ de se saisir d'un ensemble d'images et d'en redéfinir le sens par leur mode de présentation.

UE EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : TECHNICIEN EN PHOTOGRAPHIE

en tenant compte des contraintes matérielles, techniques, budgétaires,

	<p><i>temporelles et administratives et dans le respect de la législation, des réglementations en matière de protection et prévention au travail, des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales et d'éthique en intégrant différentes techniques photographiques (fiction, documentaire, mission photographique, photographie d'auteur...), en tenant compte des caractéristiques du matériel mis à sa disposition, en utilisant les moyens de diffusion adéquats et en faisant preuve d'autonomie, dans le respect des consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de les présenter dans la forme la plus adaptée aux objectifs préalablement fixés.
<p>Fonction 5 : Assurer la maintenance de premier niveau</p> <p>5.1. Organiser la maintenance.</p> <p>5.2. Procéder aux entretiens préventifs courants (nettoyages, vérifications prescrites par les fabricants, etc.) dans les limites de la garantie du constructeur.</p> <p>5.3. Diagnostiquer les causes du dysfonctionnement d'un appareil en référence aux documents des constructeurs.</p>	<p>UE TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES DE BASE DE LA VIDEO POUR LES PHOTOGRAPHES</p> <p><i>à partir d'un thème imposé par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, en tenant compte des caractéristiques du matériel mis à sa disposition,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de justifier le mode opératoire mis en œuvre en tenant compte des contraintes propres à l'équipement technique. <p>UE TECHNIQUES DE BASE DE LA PHOTOGRAPHIE</p> <p><i>d'un point de vue théorique,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'énoncer et d'expliquer le fonctionnement et les fonctions de base d'un appareil de prises de vues.
<p>Fonction 6 : Respecter les normes de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de protection de l'environnement.</p>	<p>UE PHOTOGRAPHIE DE STYLE DOCUMENTAIRE</p> <p><i>à partir de thèmes avalisés par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant</i></p>

6.1. Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.

6.2. Appliquer les règles de sécurité et d'hygiène.

6.3. Appliquer les règles d'ergonomie.

6.4. Appliquer la législation en matière d'environnement.

*preuve d'autonomie,
sur un support avalisé par le chargé de cours.*

UE REPORTAGES PHOTOGRAPHIQUES

à partir de thèmes avalisés par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie.

UE STUDIO DE PHOTOGRAPHIE

à partir de thèmes avalisés par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie.

UE TECHNIQUES DE BASE DE LA PHOTOGRAPHIE

d'un point de vue pratique,

dans le respect de la législation, des réglementations en matière de protection et prévention au travail, des règles d'hygiène, de sécurité, d'éthique et des règles environnementales

à partir d'un appareil photographique débrayable, numérique ou argentique, en utilisant le vocabulaire technique adéquat.

UE TECHNIQUES ET TECHNOLOGIES DE BASE DE LA VIDEO POUR LES PHOTOGRAPHES

à partir d'un thème imposé par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, en tenant compte des caractéristiques du matériel mis à sa disposition.

UE PRESENTATION DE PRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES

à partir d'un thème avalisé par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant

	<p><i>preuve d'autonomie.</i></p> <p>UE EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION: TECHNICIEN EN PHOTOGRAPHIE</p> <p><i>en tenant compte des contraintes matérielles, techniques, budgétaires, temporelles et administratives et dans le respect de la législation, des réglementations en matière de protection et prévention au travail, des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales et d'éthique en intégrant différentes techniques photographiques (fiction, documentaire, mission photographique, photographie d'auteur...), en tenant compte des caractéristiques du matériel mis à sa disposition, en utilisant les moyens de diffusion adéquats et en faisant preuve d'autonomie,</i></p>
<p>Fonction 7 : Assurer la commercialisation des appareils, des produits, des services</p> <p>7.2. Informer, conseiller et convaincre la clientèle.</p> <p>7.3. Conclure la vente et assurer le suivi.</p>	<p>UE PRESENTATION DE PRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES</p> <p><i>à partir d'un thème avalisé par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'élaborer un dispositif et un discours de présentation et de communication en adéquation avec les projets photographiques définis ; ◆ d'élaborer le budget du dispositif de présentation retenu ; ◆ de justifier ses choix et les critères de qualité technique retenus en tenant compte des demandes du client/commanditaire. <p>UE EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION: TECHNICIEN EN PHOTOGRAPHIE</p> <p><i>en tenant compte des contraintes matérielles, techniques, budgétaires, temporelles et administratives et dans le respect de la législation, des réglementations en matière de protection et prévention au travail, des règles</i></p>

	<p><i>d'hygiène, de sécurité et environnementales et d'éthique en intégrant différentes techniques photographiques (fiction, documentaire, mission photographique, photographie d'auteur...), en tenant compte des caractéristiques du matériel mis à sa disposition, en utilisant les moyens de diffusion adéquats et en faisant preuve d'autonomie, dans le respect des consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de concevoir et de réaliser une mission photographique et un projet photographique individuel aboutis ; ◆ de présenter et de défendre les dossiers de production.
<p>Fonction 8 : S'intégrer dans le milieu professionnel</p> <p>8.1. Communiquer avec la hiérarchie, les fournisseurs et fabricants, les collègues en adaptant les techniques, les supports, les messages aux différentes situations.</p> <p>8.3. Se tenir au courant des évolutions de la profession, des matériels et produits nouveaux.</p> <p>8.4. Replacer son activité professionnelle dans le cadre général de l'entreprise et de son fonctionnement : se positionner dans la chaîne graphique</p> <p>8.5. Tenir compte de la dimension humaine du métier, des contraintes de gestion, des contraintes juridiques et réglementaires ; exploiter une documentation juridique pour déterminer les droits et obligations liés à l'exercice de la profession.</p>	<p>UE POSTPRODUCTION DE LA PHOTOGRAPHIE</p> <p><i>à partir de fichiers et de négatifs avalisés par le chargé de cours et du matériel mis à sa disposition,</i></p> <p><i>sur base des consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de justifier le mode opératoire utilisé. ◆ de se positionner dans la chaîne graphique en tenant compte de la diversité des supports et en s'ouvrant aux nouvelles technologies ; <p>UE STUDIO DE PHOTOGRAPHIE</p> <p><i>à partir de thèmes avalisés par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de justifier ses choix. <p>UE TECHNIQUES DE BASE DE LA PHOTOGRAPHIE</p> <p><i>d'un point de vue pratique,</i></p>

dans le respect de la législation, des réglementations en matière de protection et prévention au travail, des règles d'hygiène, de sécurité, d'éthique et des règles environnementales,

à partir d'un appareil photographique débrayable, numérique ou argentique, en utilisant le vocabulaire technique adéquat,

sur base d'un sujet choisi par le chargé de cours,

- ◆ de justifier les choix opérés.

UE STAGE : TECHNICIEN EN PHOTOGRAPHIE

- ◆ de justifier le choix du lieu de stage ;
- ◆ de respecter la convention de stage ;
- ◆ de s'intégrer dans une équipe ;
- ◆ de tenir un carnet de stage selon les modalités fixées par le personnel chargé de l'encadrement.

UE PHOTOGRAPHIE : DROIT DE L'IMAGE

face à une problématique juridique en matière du droit de l'image (personnes et /ou biens photographiés, droit d'auteur, ..),

- ◆ d'identifier, dans le cadre du droit belge et européen :
 - ◆ les principaux droits relatifs à l'image des personnes et des biens ;
 - ◆ les principaux droits et les obligations des auteurs en matière du droit de l'image ;
 - ◆ les principales obligations de l'auteur en matière de protection de la vie privée ;
- ◆ d'argumenter sur les enjeux dans le cadre de la profession de photographe (risques encourus) tant au niveau national qu'euro péen.

--	--